



Assemblée générale

Distr. limitée
24 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Comité préparatoire

Deuxième session

Genève, 17-18 novembre 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la Conférence mondiale

Projet de programme de travail de la Conférence mondiale

Note du secrétariat

1. Les propositions qui figurent dans la présente note ont été établies sur la base de la résolution 68/211 de l'Assemblée générale, y compris en consultation étroite avec le pays hôte et le Bureau du Comité préparatoire.

I. Élection du Bureau

2. La Conférence élit son président et les autres membres du Bureau conformément à son règlement intérieur. Ainsi qu'il est stipulé à l'article 6, la Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après: 1 président, 10 vice-présidents¹, parmi lesquels est choisi le rapporteur général, et 1 vice-président de droit ressortissant du pays hôte. La Conférence peut également élire un président de la grande commission qui sera éventuellement créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire d'autres membres du Bureau selon ce qu'elle jugera nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

3. En conséquence, conformément aux articles 6 et 11, le Bureau de la Conférence est composé du Président, des Vice-Présidents, du Rapporteur général et, le cas échéant, du Président de la grande Commission.

* Retirage pour raisons techniques le 22 octobre 2014.

¹ Deux vice-présidents de chacun des groupes suivants: États d'Afrique; États d'Asie; États d'Europe orientale; États d'Amérique latine et des Caraïbes; États d'Europe occidentale et autres États.



II. Adoption du Règlement intérieur

4. La Conférence adopte son règlement intérieur. On trouvera le Règlement intérieur provisoire recommandé par le Comité préparatoire dans le document A/CONF.224/2.

III. Adoption de l'ordre du jour

5. La Conférence sera saisie de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.224/1), adopté par le Comité préparatoire à sa deuxième session.

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu

6. La Conférence se tiendra du 14 au 18 mars 2015 au Centre international de Sendai à Sendai, au Japon. Elle se tiendra au plus haut niveau possible.

B. Séances plénières

7. Il est proposé de tenir neuf séances plénières, comme suit:

Samedi 14 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Dimanche 15 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Lundi 16 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Mardi 17 mars: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Mercredi 18 mars: de 10 heures à 13 heures.

8. Les séances plénières se tiendront toutes dans le nouveau bâtiment des conférences de Sendai.

9. La séance plénière marquant l'ouverture officielle de la Conférence, qui se tiendra dans la matinée du samedi 14 mars, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'élection du Président de la Conférence (qui prononcera une allocution d'ouverture), l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection du Bureau, la création éventuelle d'une grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions à prendre pour l'établissement du rapport de la Conférence et les questions diverses.

10. Pour le débat général, la liste des orateurs sera établie dans l'ordre où les demandes d'inscription auront été présentées, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne, en sa qualité d'observateur, sera inscrite sur la liste des orateurs. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration orale à cinq minutes. La liste des orateurs sera communiquée dans le Journal de la Conférence.

11. En plus des représentants des États participant à la Conférence et de celui de l'Union européenne, des représentants des organismes suivants pourront, si le temps le permet et sans que cela crée un précédent, prendre la parole au cours du débat général: a) les organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous son égide (art. 60 du Règlement

intérieur provisoire); b) les institutions spécialisées et organisations apparentées (art. 61); c) d'autres organisations intergouvernementales (art. 62); d) les organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies (art. 63); et e) les membres associés des commissions régionales (art. 65). Les représentants des organisations non gouvernementales et autres grands groupes peuvent aussi être ajoutés à la liste des orateurs (art. 64).

12. La séance plénière de clôture, qui se tiendra dans la matinée du mercredi 18 mars, devrait être consacrée à la présentation des rapports sur les dialogues multipartites de partenaires, suivie de l'adoption du document final et du rapport de la Conférence.

C. Dialogue de haut niveau

13. À l'issue de la séance plénière d'ouverture, la Conférence engagera un dialogue de haut niveau dans la salle des expositions II du nouveau bâtiment des conférences.

D. Tables rondes ministérielles

14. En parallèle avec les séances plénières, des tables rondes ministérielles se tiendront dans le cadre de la Conférence, comme suit:

Dimanche 15 mars: de 14h00 à 16h00 et de 16h30 à 18h30;

Lundi 16 mars: de 14h00 à 16h00 et de 16h30 à 18h30;

Mardi 17 mars: de 10h00 à 12h00 et de 12h30 à 13h30.

15. Les tables rondes ministérielles se tiendront toutes dans le nouveau bâtiment des conférences.

E. Dialogues multipartites de partenaires

16. En parallèle avec les séances plénières, des dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes se tiendront dans le cadre de la Conférence, comme suit:

Dimanche 15 mars: de 10h00 à 11h30 et de 12h00 à 13h30;

Lundi 16 mars: de 12h00 à 13h30;

Mardi 17 mars: de 14h00 à 15h30.

17. Les dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes se tiendront tous dans le nouveau bâtiment des conférences.

18. Les dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes offriront l'occasion de définir les modalités de coopération sur la base des engagements souscrits pour la mise en œuvre d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Le(s) président(s) des dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes sera (seront) nommé(s) par le Président de la Conférence. Les dialogues seront interactifs et ouverts à tous les participants à la Conférence. Il n'y aura pas de liste des orateurs établie à l'avance. Le(s) président(s) pourra (pourront) s'il(s) le souhaite(nt) donner la priorité dans l'ordre d'intervention aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux ministres, puis aux orateurs annonçant des engagements volontaires et aux représentants de haut niveau d'autres parties prenantes. Dans le cadre de ces dialogues, on s'efforcera de parvenir à un équilibre entre les orateurs représentant toutes les parties prenantes. Pour permettre au plus grand nombre de participer, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes. Les représentants des États sont invités à indiquer au Secrétariat (en écrivant à l'adresse wcdrr2015@un.org) si

c'est un chef d'État ou de gouvernement ou un ministre qui représentera leur État lors des dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes. Les documents de réflexion concernant les thèmes abordés lors des dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes seront publiés sur le site Web de la conférence².

19. Les conclusions des dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes seront communiquées à la réunion plénière de clôture et incluses dans le rapport final de la Conférence.

F. Calendrier des travaux de la Conférence

20. Un projet de calendrier des travaux de la Conférence figure à l'annexe du présent document. Des renseignements à jour seront affichés sur le site Web de la Conférence³ et seront repris quotidiennement dans le Journal de la Conférence.

G. Organisation des réunions

21. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir au maximum deux réunions simultanées (bénéficiant de services d'interprétation) le matin et deux l'après-midi, qu'il s'agisse de réunions de sous-commissions, de groupes de travail ou de consultations officielles. La tenue de telles réunions ne sera possible que dans la mesure où les services de conférence disponibles sur le lieu de la Conférence le permettront.

22. L'horaire des séances sera de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent sans tarder à l'heure prévue.

V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

23. Aux termes de l'article 4 du Règlement intérieur provisoire, une commission de vérification des pouvoirs sera nommée au début de la Conférence; sa composition sera fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session. À la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des États ci-après: _____.

VI. Participants

24. La participation des États, de l'Union européenne, des organisations intergouvernementales et des autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices, des institutions spécialisées et des organisations apparentées, d'autres organisations intergouvernementales, des organes de l'ONU, des organisations non gouvernementales et autres grands groupes et membres associés des commissions régionales, sera régie par le Règlement intérieur de la Conférence.

² <http://www.wcdrr.org/>.

VII. Secrétariat

25. Le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes apportera un appui à l'organisation de la Conférence, en coopération avec les autorités du pays hôte.

VIII. Documentation

26. Conformément à la pratique établie à l'occasion de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation de la Conférence comprend les documents publiés avant, pendant et après la Conférence.

27. Conformément à la pratique établie à l'occasion de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence rassemble les décisions qui y auront été prises et comprenne un compte rendu des débats et des travaux de la Conférence et un récapitulatif des mesures prises en séance plénière.

28. Le résumé des séances plénières et des dialogues avec les grands groupes et les parties prenantes devrait figurer également dans le rapport de la Conférence.

29. On trouvera toute la documentation sur le site Web de la Conférence³.

³ <http://www.wcdrr.org/>.

Annexe

Projet de calendrier des travaux de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (14-18 mars 2015)

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Samedi 14 mars	
Première séance plénière	
11 h 00-12 h 00	1 Ouverture de la Conférence
	2 Élection du Président
	3 Déclaration du Président
	4 Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence
	5 Adoption du Règlement intérieur
	6 Élection des membres du Bureau autres que le Président
	7 (a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	7 (b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
12 h 00-14 h 00	8 Dialogue de haut niveau
Deuxième séance plénière	
15 h 00-18 h 00	8 Segment de haut niveau
	9-10 Débat général
Séances de travail	
13 h 00-14 h 30	8 Séances de travail
15 h 00-16 h 30	8 Séances de travail
17 h 00-18 h 30	8 Séances de travail
Dimanche 15 mars	
Troisième séance plénière	
10 h 00-13 h 00	8 Débat général

Dialogues avec les grands groupes/parties prenantes

10 h 00-11 h 30	8	Dialogue avec les grands groupes/parties prenantes
-----------------	---	--

12 h 00-13 h 30	8	Dialogue avec les grands groupes/parties prenantes
-----------------	---	--

Séances de travail

10 h 00-11 h 30	8	Séances de travail
-----------------	---	--------------------

12 h 00-13 h 30	8	Séances de travail
-----------------	---	--------------------

Quatrième séance plénière

15 h 00-18 h 00	8	Débat général
-----------------	---	---------------

Tables rondes ministérielles

14 h 00-16 h 00	8	Table ronde ministérielle
-----------------	---	---------------------------

16 h 30-18 h 30	8	Table ronde ministérielle
-----------------	---	---------------------------

Séances de travail

14 h 00-15 h 30	8	Séances de travail
-----------------	---	--------------------

16 h 00-17 h 30	8	Séances de travail
-----------------	---	--------------------

Lundi 16 mars**Cinquième séance plénière**

10 h 00-13 h 00	8	Débat général
-----------------	---	---------------

Dialogues avec les grands groupes/parties prenantes

10 h 00-11 h 30	8	Dialogue avec les grands groupes/parties prenantes
-----------------	---	--

12 h 00-13 h 30	8	Dialogue avec les grands groupes/parties prenantes
-----------------	---	--

Séances de travail

10 h 00-11 h 30	8	Séances de travail
-----------------	---	--------------------

12 h 00-13 h 30	8	Séances de travail
-----------------	---	--------------------

Sixième séance plénière

15 h 00-18 h 00	8	Débat général
-----------------	---	---------------

Tables rondes ministérielles

14 h 00-16 h 00	8	Table ronde ministérielle
-----------------	---	---------------------------

16 h 30-18 h 30	8	Table ronde ministérielle
-----------------	---	---------------------------

Séances de travail

14 h 00-15 h 30	8	Séances de travail
16 h 00-17 h 30	8	Séances de travail

Mardi 17 mars**Septième séance plénière**

10 h 00-13 h 00	8	Débat général
-----------------	---	---------------

Tables rondes ministérielles

10 h 00-14 h 00	8	Table ronde ministérielle
12 h 30-14 h 30	8	Table ronde ministérielle

Séances de travail

10 h 00-11 h 30	8	Séances de travail
12 h 00-13 h 30	8	Séances de travail

Huitième séance plénière

15 h 00-18 h 00	8	Débat général
-----------------	---	---------------

Séances de travail

14 h 00-15 h 30	8	Séances de travail
16 h 00-17 h 30	8	Séances de travail

Mercredi 18 mars**Neuvième séance plénière**

10 h 00-13 h 00	11	Rapport sur les dialogues avec les grands groupes/parties prenantes
	11	Résultats de la Conférence
	12	Autres questions
	13	Adoption du rapport de la Conférence
		Clôture de la Conférence
